

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Entitaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 053313

59275

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7761

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : YAQOUBI LATIFA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0613677614 Total des frais engagés : 470.20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Hassan SIAGH
Spécialiste en ORL
et Chirurgie Cervico-Faciale
61, Av. My Abderrahmane, Rés. Minetallah II
Bureau 2 - Kenitra - Tél. : 05 37 37 37 71

Date de consultation : 18 JAN 2021

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : rhayyafe

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Kenitra

Le : 18/01/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 JAN 2021		1	250 Dhs	Dr. Hassan Slaikh Spécialiste en ORL et Chirurgie Cervico-Faciale Dr. Hassan Slaikh Abderrahmane, Rabat, Maroc II Anitra - Tel.: 05 37 37 37 71

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	21/01/21	210,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

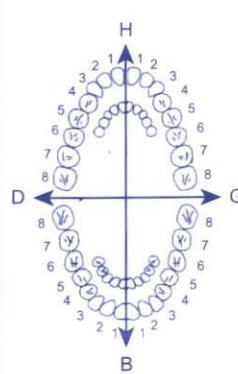
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Hassan SIAGH

Spécialiste ORL et Chirurgie cervico-faciale
Maladies et Chirurgie, Oreille - Nez - Gorge
Chirurgie de la face et du cou
et de la Thyroïde
Lauréat de la faculté de médecine
et de pharmacie de Rabat



الدكتور حسن الصياغ

اختصاصي في أمراض و جراحة

الأذن - الأنف - الحنجرة

جراحة الوجه والعنق والغدة الدرقية

خريج كلية الطب والصيدلة بالرباط

Kénitra, le

18/01/2021

القنيطرة، في

Dr. Hassan SIAGH
Spécialiste en ORL
et Chirurgie Cervico-Faciale
61, Av. Mly Abderrahmane, Rés. MinatAllah II
Ain Mora 2 - Kénitra - Tél.: 05 37 37 37 71

yAGOUBi Laly

142,00 4 CEFUTIL 500

7 9 2 5)

29,00

apu re

2 OROXYL

1 an 3x 5)

220,20

ap rey



Dr. Hassan SIAGH
Spécialiste en ORL
et Chirurgie Cervico-Faciale
61, Av. Mly Abderrahmane, Rés. MinatAllah II
Rouad 2 - Kénitra - Tél.: 05 37 37 37 71

AMORA
AN MORA
FARMACIE N. E. P.
FARMACIE S. Ben Tanbih
FARMACIE FARAJ S.
FARAJ S. Ben Kénitra
Name FARAJ S.
31- RUE Hassan II
Tel : 05 37 37 37 71

61 شارع مولاي عبد الرحمن إقامة منة اش II مكتب 2 - القنيطرة

61, Avenue Moulay Abderrahmane résidence MinatAllah II, bureau 2 - Kénitra

Tél : 05 37 37 37 71 / GSM : 06 67 08 79 13 / Email : drsiagh@yahoo.fr



Cefutril® 500mg

Céfuroxime (Axétill)



Voie orale

LOT 200634 1
EXP 02 23
PPV 141.20 DH